

**MAIRIE**  
**De**  
**ROSNAY**

**36300**

 02.54.37.80.17  
[rosnay-mairie@wanadoo.fr](mailto:rosnay-mairie@wanadoo.fr)

**Dans sa séance du 06/09/2024, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

**1 / TRAVAUX ELECTRICITE CAMPING – FAR 2025.**

A la majorité, 2 abstentions et une voix « Contre », le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux d'électricité du camping à :

- L'entreprise TERR'AC pour les tranchées pour un montant de 5 430 € HT soit 6 516 € TTC
- L'entreprise LABRUX pour l'électricité et les bornes pour un montant de 31 556,58 € HT soit 37 867,90 € TTC.

Le montant total des travaux est de 36 986,58 € HT soit 44 383,89 € TTC.

La demande de FAR 2025 portera sur ces travaux ainsi que la demande de subvention de soutien à l'investissement à la CDC Brenne Val de Creuse

**2/ CLASSEMENT DE LA VOIRIE ET DOTATION DE SOLIDARITE RURALE.**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet présenté par GEOPTIS et d'intégrer dans la voirie communale les chemins suivants :

- VC 33 : prolongement de la VC 33 chemin du Blizon à la ferme de Bois Retrait pour une longueur de 1 950 ml
- VC 42 : Chemin de l'Etang Capitaine qui part de la RD 44 et rejoint la VC 10 pour une longueur de 1 200 ml
- VC 14 : prolongement de la VC 14 « Voie du Haut coudreau » jusqu'à la limite de commune vers « Sennevault » commune de Ciron pour une longueur de 2 000 ml

La longueur totale de la voirie communale passe de 16 562 ml à 21 712 ml, longueur qui sera prise en compte dans le calcul de la Dotation de solidarité Rurale

**3/ ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2023.**

Le Conseil Municipal unanime décide d'approuver les rapports annuels pour l'eau et l'assainissement 2023.

Tarif eau : 1,53 € TTC / m<sup>3</sup>

Tarif assainissement : 1,66 € TTC / m<sup>3</sup>

**4/ OCTROI DE SUBVENTIONS EXERCICE 2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € pour l'année 2024 à :

- Association de sauvegarde du patrimoine
- Association des parents d'élèves
- Comité des fêtes de Rosnay
- Club des anciens de Rosnay

## **5/ DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE Section C n° 18 « Le Sault »**

A la majorité et une voix CONTRE, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 000€ le prix de la vente de la parcelle située au Sault

## **6/ DENOMINATION DES VOIES ET LIEUX-DITS**

Le Conseil Municipal unanime décide de valider les noms des lieux-dits suivants :

- Le Casson
- L'étang neuf

## **7/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER DUE PAR ORANGE**

Le Conseil Municipal unanime valide les tarifs suivants :

- 48,27 € par Km et par artère en souterrain
- 64,36 € par km et par artère en aérien

## **8/ ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – VC – Tour de la placette route de Ciron**

Suite à l'appel d'offres lancé en Juillet pour les travaux, seules 2 entreprises ont répondu.

La SETEC et l'entreprise COLAS. La commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition de l'entreprise SETEC, comme étant la mieux placée, pour un montant de 15 929,38 € HT soit 19 115,26 € TTC.

Le Conseil Municipal unanime décide de suivre la décision de la commission d'appel d'offres.

